

Diplôme d'État d'infirmier(ière)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA ADAPSSA
Nathalie GALLINEAUD
05.53.74.02.16
contact@cfa-adapssa.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Pour accéder à ce diplôme par la voie de l'apprentissage, il convient de répondre à ces conditions : Être titulaire du BAC ou l'équivalent et avoir validé la 1ère année de formation à l'institut de formation soins infirmier (IFSI) ou être titulaire du diplôme Aide-Soignant Avoir moins de 30 ans à la date de signature du contrat. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau ou porteur d'un projet de création d'entreprise. (Justificatif à fournir au CFA) Si la durée de la formation d'infirmier en formation initiale est de 3 ans, cette formation est accessible à l'apprentissage à l'issue de la DEUXIEME année de formation. En revanche, un(e) aide-soignante diplômé(e) peut candidater à une formation d'infirmier dès sa PREMIERE année d'admission dans un IFSI. La durée de la formation par la voie de l'apprentissage peut donc varier : -à partir de la 1ère année d'étude, la durée du contrat d'apprentissage sera de trois ans, (accessible en apprentissage uniquement pour les titulaires du DE Aide-Soignant), -à partir de la 2ème année d'étude, la durée du contrat d'apprentissage sera de deux ans, -à partir de la 3ème année d'étude, la durée du contrat d'apprentissage sera d'un an. La durée du contrat d'apprentissage peut-être prolongée en cas d'échec à l'examen.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le DE d'infirmier forme les étudiants à devenir les collaborateurs directs du médecin, capables d'appliquer ses prescriptions, d'administrer les médicaments, de poser les perfusions, d'effectuer les prises de sang, de prendre en charge le bien-être et l'hygiène du malade, de surveiller et transmettre l'évolution de son état. Prévention, information, éducation, organisation des soins, soutien psychologique sont autant de fonctions dévolues à l'infirmière. Ses interventions et ses techniques varient selon la structure dans laquelle elle travaille : service de soins hospitaliers, centre de rééducation, centre de soins, dispensaire, centre de prévention, maison de retraite ou service de maintien à domicile notamment. Après 24 mois d'expérience en services de soins, il est possible d'exercer en libéral.

Contenu et modalités d'organisation

La formation comprend 36 matières réparties dans 59 unités d'enseignements. Les unités d'enseignements couvrent 6 champs : sciences humaines, sociales et droit sciences biologiques et médicales sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes sciences et techniques infirmières, interventions intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière méthodes de travail La formation dure trois ans. Les enseignements sont répartis de la manière suivante : la formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ; la formation clinique de 2 100 heures le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'infirmier(ière) - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Le/la candidat.e peut poursuivre ses études via les formations suivantes, sachant que cette liste n'est pas exhaustive : Spécialisations IBOD, IAD, Ecole des cadres de santé. (Liste non exhaustive)

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00269204	du 01/09/2022 au 15/07/2025	Talence (33)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC		Non éligible	

00269456	du 01/09/2022 au 15/07/2025	Bergerac (24)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC	Non éligible	
00337373	du 01/09/2023 au 15/07/2026	Talence (33)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC	Non éligible	
00337372	du 01/09/2023 au 15/07/2026	Bergerac (24)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC	Non éligible	
00414154	du 01/09/2024 au 15/07/2027	Talence (33)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC	Non éligible	
00414162	du 01/09/2024 au 15/07/2027	Bergerac (24)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC	Non éligible	
00551024	du 01/09/2025 au 31/08/2028	Bergerac (24)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC	Non éligible	
00551027	du 01/09/2025 au 31/07/2028	Talence (33)	IFSI BAGATELLE - BERGERAC	Non éligible	